



# LA FEUILLE INFO

*spéciale CHSCT / CDAS n°28*

*Compte rendu du CHSCT du 2 décembre 2019*

**Etaient présents pour l'administration :** Eliane SIMON, Jérôme LANZINI, Laurent et Patricia CHAINTREUIL (experts) et Pierre HENDOUX  
Jean-Florian JOANNES, le docteur TCHANG et Evelyne CHEVALIER GAILLARD.

**Les membres du CHS présents :** pour FO, Francis VISCOVI, pour SOLIDAIRES, Christophe ROUILLER, Marc MANDRET et pour la CGT Finances, Lidwine AUBOEUF (secrétaire)

## **1 - Point sur la démarche à retenir en CHSCT dans le cadre des opérations de restructurations.**

Suite à la **mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP)**, le docteur Tchang et les membres du CHSCT ont alerté la direction sur **les risques psychosociaux encourus par l'ensemble des agents de la Saône-et-Loire**.

La tenue d'un CHSCT extraordinaire sur ce sujet a été demandé mais non accordé par la présidente. Néanmoins, un point sur la démarche à retenir dans ce cadre a pu être rajouté en bonne place de l'ordre du jour de la séance.

Aucune opération de restructurations ne se fera pendant l'année 2020 contrairement à d'autres directions. Seules les finalisations des trésoreries hospitalières sont prévues.

Jérôme LANZINI présente le dossier de présentation. C'est un document normé censé recenser tous les points aussi bien techniques, qu' RH ou les impacts sur les conditions de vie au travail des agents dans le cadre des restructurations de services. Ce document va devenir incontournable pour tous les projets qualifiés « d' importants ».

Il sera abondé au fur et à mesure des groupes de travail mis en place par la direction, il sera daté et non figé. Il se construit avec l'aide du CHSCT.

Une première réunion sera tenue courant janvier 2020 afin de définir les projets qui feront l'objet d'un dossier de présentation.

**Les membres du CHSCT demandent des précisions concernant la carte et le calendrier du NRP. La période de concertation est-elle terminée, la carte est-elle définitive ?**

La présidente précise que, pour le moment, la carte du futur réseau a obtenu l'approbation **orale** du DG. Néanmoins, les seules choses qui peuvent évoluer sont les maisons France Service gérées par le préfet. La direction est dans l'attente d'ailleurs d'une circulaire de la centrale sur les accueils France Services.

**Par ailleurs, les membres du CHSCT déplorent que les RPS ne soient pas pris en compte dans la trame du dossier de présentation. Ils souhaitent la possibilité de faire appel à des intervenants extérieurs pour les aider à identifier les problèmes potentiels et, ainsi, répondre, aux besoins des agents impactés par cette réforme.** En effet, c'est la première fois que la direction des finances publiques connaît une réforme d'une telle ampleur. De plus, le docteur Tchang renouvelle sa demande du 29/10 de l'intervention d'un cabinet extérieur.

Concernant les RPS, la direction précise qu'un groupe de travail est prévu à ce sujet. L'assistante sociale, le docteur de prévention et l'assistant de prévention y sont conviés. Ainsi, dans la limite du secret médical et du secret professionnel, la restitution de ces groupes de travail viendra abonder le dossier de présentation.

Par ailleurs, la présidente insiste sur les outils déjà à sa disposition pour pallier les éventuels risques liés aux RPS (consultation d'un psychologue prise en charge par le CDAS, le TBVS, le DUERP, plate-forme d'écoute). Elle n'est pas contre l'idée de faire intervenir un cabinet extérieur mais souhaite que le cabinet choisi, le cas échéant, se soit déjà occupé d'une restructuration d'administration.

A la fin du débat, la présidente propose qu'une première réunion du groupe de travail NRP se tienne courant janvier (la date du 20/01 sera finalement retenue) et demande au docteur Tchang de bien vouloir lister les cabinets agréés par la direction générale susceptibles de répondre à notre demande.

## **2 - Finalisation du transfert de la mission hospitalière aux trésoreries de Mâcon et Chalon-sur-Saône (pour avis)**

M. LANZINI présente les dossiers de présentation concernant la finalisation des trésoreries hospitalières du département.

Constituées au 01/09/2019, elles seront en effet finalisées au 01/09/2020 par le transfert des EHPAD de Digoïn et de Marcigny (pour la trésorerie de Mâcon avec transfert de 2 B) et de ceux de Perrecy, Buxy, Cuiseaux, Le Creusot, Montcenis, Pierre de Bresse, St Germain du Bois et Sennecey le Grand (pour la trésorerie de Chalon avec transfert de 4B 1C).

Le reste du dossier de présentation est inchangé.

Vote : abstention à l'unanimité pour les deux projets

## **3 - Point sur le télétravail à la DDFIP 71 - ouverture de la nouvelle campagne 2019/2020**

Au niveau national, on compte 3,8 % de télétravailleurs (dont 67 % de femmes et 33 % d'hommes).

Le plafond des 10 % a été levé par la centrale ; un nouveau recensement sera effectué semaine 48 pour une clôture au 15/12/2019.

Le modèle de convention a été aménagé pour tenir compte des modifications

liées aux accidents de service.

De nouvelles applications sont accessibles au télétravail : GESTPART, GESTPAS et CONSULTPAS. L'appli REP est en cours d'accessibilité. Il reste des problèmes surtout liés aux différentes habilitations nécessaires.

A l'issue de la pré-campagne, 7 conventions individuelles de télétravail ont été signées dans le département. Des e-formations à l'attention de ces télétravailleurs et de leurs chefs de service ont été proposées. Le bilan sera fait à la fin d'année à l'issue de la période d'essai de 3 mois.

En Saône-et-Loire, 25 postes ont été achetés (7 utilisés), reste donc un potentiel de 18 pour cette campagne.

#### **4 - Suivi budgétaire 2019**

Pas de nouvelles propositions de dépense, le budget ayant été intégralement utilisé.

Jean-Florian JOANNES précise qu'une somme de 35,55 € devra être prise sur les engagements 2021. En effet, la séance de secourisme initialement prévue pour 10 personnes a été suivie par 11 participants, d'où une augmentation de coût qui sera répercutée en 2021 faute de crédits 2020 disponibles.

#### **5 - Accidents de service**

Pas d'observation.

#### **6 - Examen des fiches de signalement DDFIP**

Une fiche de signalement « agents » a été reçue.

L'agent, auteur des faits, a d'ores et déjà été reçu par le médecin de prévention. Par ailleurs, il a fait l'objet d'un rappel déontologique et sera prochainement reçu par la Direction.

#### **7 - Examen des fiches des registres santé, sécurité au travail**

La présence de blattes dans la Cité Administrative de Mâcon a été signalée.

Le régisseur de la Cité a pris contact avec les services concernés.

M. Malfroy, de la ville de Mâcon, est intervenu le 05/11/2019.

#### **8 - Questions diverses**

Concernant le droit de retrait effectué suite au changement de sols au centre des finances publiques de Montceau Les Mines, un suivi médical des agents impactés devaient être mis en place. Qu'en est-il ?

La présidente ne connaît pas ce dossier.

Le droit de retrait a en effet eu lieu sous la direction de M. Pierre ROYER. Renseignement sera pris.

